



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 17-21 novembre 2025

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 11 septembre 2025

WFP/EB.2/2025/6-C/6/Add.1

Original: anglais

Fonctions de contrôle

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour l'Indonésie (2021-2025)

Contexte

Le présent document contient la réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique (PSP) établi pour l'Indonésie pour la période 2021-2025. L'évaluation portait sur les activités menées dans le cadre du PSP entre novembre 2020 et octobre 2024. Fondée sur une approche consultative axée sur l'utilisation, elle répondait au double objectif consistant à rendre compte de l'action menée et à favoriser l'apprentissage, et a éclairé l'élaboration du nouveau PSP.

L'équipe d'évaluation a formulé cinq recommandations, dont trois sont d'ordre stratégique et deux d'ordre opérationnel. Il est indiqué dans la présente réponse de la direction si le PAM accepte, accepte partiellement ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires. Y sont précisés également les mesures prévues (ou déjà prises), les entités responsables et le délai de mise en œuvre des recommandations.

Coordonnatrice responsable:

Mme J. Rosenzweig
Directrice de pays
courriel: jennifer.rosenzweig@wfp.org

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: juin 2026 Recommandation 1: Définition de l'orientation stratégique. En application des recommandations issues de l'évaluation du précédent plan stratégique de pays, lorsqu'il établira le plan suivant, le PAM devrait continuer d'axer sa stratégie d'action sur le renforcement des capacités du pays en utilisant un cadre adapté au contexte d'un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Pour y parvenir et guider la mise en œuvre du plan stratégique de pays, le bureau de pays devrait définir clairement sa stratégie et sa feuille de route pluriannuelles au niveau des effets directs et des produits.</p>	<p>Bureau de pays [avec l'appui du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et du service chargé du cycle des programmes]</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>				

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>1.1. L'élaboration du plan stratégique de pays pour 2026-2030 devrait se fonder sur une ligne de visée claire et bien ciblée, reposant sur le principe de l'intégration entre les domaines d'activité dans lesquels le PAM dispose, à l'échelon du bureau de pays et aux niveaux régional et mondial, de savoir-faire et d'atouts propres qui concordent avec les priorités du Gouvernement. Sur la base des bons résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique de pays pour 2021-2025, il faudrait, lors de la conception, que le PAM développe son action en matière de renforcement des capacités du pays à l'échelon infranational en appliquant les deux modèles définis dans ce plan.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> <i>Délai de mise en œuvre: novembre 2025</i></p>		La recommandation est acceptée.	1. Élaborer un plan stratégique de pays pour 2026-2030, fondé sur les priorités et plans de développement du Gouvernement indonésien couvrant la période 2025-2029.	Directrice de pays	Novembre 2025	En cours
			2. Veiller à ce que le plan stratégique de pays pour 2026-2030 favorise l'établissement de partenariats à l'échelle infranationale, en s'appuyant sur les données factuelles tirées de l'expérience du PAM dans le cadre du plan stratégique de pays couvrant la période 2021-2025.	Unité du bureau de pays chargée des programmes	Novembre 2025	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>1.2. Pour ce qui est des produits, l'élaboration du plan stratégique de pays devrait être guidée par une cartographie des besoins en capacités bien documentée et par une analyse des parties prenantes adaptée aux conditions qui règnent aux niveaux national et infranational dans un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Pour ce qui est des effets directs, la cartographie et l'analyse éclaireront la planification des priorités et des besoins en ressources et permettront de déterminer les niveaux auxquels l'action doit être menée pour obtenir les produits et les effets directs escomptés ainsi que les points de départ possibles de cette action.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> <i>Délai de mise en œuvre: juin 2026</i></p>		La recommandation est acceptée.	3. Cartographier les besoins en matière de capacités afin d'éclairer la mise en œuvre du plan stratégique de pays pour 2026-2030.	Unité du bureau de pays chargée de la collaboration stratégique	Juin 2026	Non commencé
			4. Élaborer une cartographie des parties prenantes internes jouant un rôle stratégique dans la mise en œuvre du plan stratégique de pays pour 2026-2030.	Unité du bureau de pays chargée de la collaboration stratégique et Directeur de pays adjoint	Juin 2026	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>1.3. Sur la base des bons résultats mis en évidence dans l'évaluation, le bureau de pays devrait élaborer des critères permettant de déterminer s'il est ou non possible d'exploiter les nouvelles possibilités offertes au moyen du cadre établi pour le plan stratégique de pays, des ressources disponibles et des savoir-faire techniques présents à l'échelle du pays ou au niveau régional ou mondial.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> <i>Délai de mise en œuvre: juillet 2025</i></p>		La recommandation est acceptée.	<p>5. Élaborer un ensemble clair de critères permettant d'évaluer s'il est ou non possible d'exploiter les nouvelles possibilités offertes au moyen du plan stratégique de pays, des ressources disponibles et des compétences techniques du PAM. Ces critères seront intégrés dans le document annuel sur la planification et la performance du bureau de pays, de manière à examiner les nouvelles initiatives sous un angle stratégique et à s'assurer qu'elles s'inscrivent bien dans le prolongement de l'orientation globale du plan stratégique de pays.</p> <p>Cela permettra de motiver les décisions relatives à l'action à mener pour tirer parti des nouvelles possibilités qui se présentent, tout en assurant la cohérence avec les objectifs stratégiques et les capacités opérationnelles du PAM.</p>	Directrice de pays	Décembre 2025	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: moyen</p> <p>Délai de mise en œuvre: décembre 2025</p> <p>Recommandation 2: Gestion des ressources humaines. Pour le prochain plan stratégique de pays, sur la base de l'examen des effectifs récemment achevé et en application des recommandations issues de l'examen à mi-parcours et de l'évaluation du plan précédent, le PAM devrait s'assurer que les compétences et les capacités nécessaires à la mise en œuvre d'un plan stratégique de pays axé sur le renforcement des capacités du pays sont disponibles, notamment les savoir-faire techniques, les partenariats, les capacités des pouvoirs publics et les compétences internes en matière de renforcement des capacités nationales. Il devrait veiller à mettre en place des processus qui lui permettent de continuer d'étoffer ses effectifs et de développer sa culture organisationnelle, en conformité avec un mandat de renforcement des capacités d'un pays, en particulier en développant un ensemble bien défini de compétences, de processus et de ressources.</p>	<p>Bureau de pays [avec l'appui du bureau régional, du Siège à Rome – Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds, Division des partenariats publics et de la mobilisation des ressources, Service chargé du climat et de la résilience, Division des ressources humaines – et de l'unité du bureau de pays chargée de la collaboration stratégique]</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>				

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>2.1 Mettre en place des mécanismes de travail en partenariat avec des établissements universitaires et des organisations de la société civile en vue de compléter les savoir-faire existants en interne en ce qui concerne les processus gouvernementaux et les dispositifs réglementaires, en mettant particulièrement l'accent sur les compétences relatives à l'efficacité institutionnelle (levier 2) et à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes (levier 4).</p> <p><i>Degré de priorité: moyen</i> <i>Délai de mise en œuvre: décembre 2025</i></p>		La recommandation est acceptée.	1. Élaborer une stratégie relative aux partenariats, en incluant les entités du monde universitaire et les organisations de la société civile dotées de compétences de pointe pertinentes.	Unité du bureau de pays chargée de la collaboration stratégique	Juin 2026	Non commencé
<p>2.2 Définir et exploiter les possibilités offertes de renforcer les connaissances et les compétences des employés et des partenaires du PAM en matière d'efficacité institutionnelle (levier 2) et de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des programmes (levier 4) en collaborant avec le Siège à Rome.</p> <p><i>Degré de priorité: moyen</i> <i>Délai de mise en œuvre: décembre 2025</i></p>		La recommandation est acceptée.	2. Mener une évaluation des capacités manquantes et recenser les possibles initiatives de renforcement des capacités en rapport avec les besoins du plan stratégique de pays pour 2026-2030.	Unité du bureau de pays chargée des programmes	Juin 2026	Non commencé
			3. Assurer le suivi des résultats et des impacts obtenus dans le cadre des initiatives de renforcement des capacités.	Unité du bureau de pays chargée de l'analyse, de la planification et de la performance	Décembre 2026	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>2.3 Renforcer les capacités dont le bureau de pays dispose en matière d'accompagnement et de collaboration de façon à lui donner les moyens de mieux gérer les relations avec les interlocuteurs gouvernementaux. Les employés du bureau de pays concernés devraient également avoir les moyens d'exploiter de manière intégrée leur connaissance des procédures réglementaires publiques et leurs compétences techniques de fond.</p> <p><i>Degré de priorité: moyen</i> <i>Délai de mise en œuvre: décembre 2025</i></p>		La recommandation est acceptée.	<p>4. Accorder une place prioritaire aux compétences en matière d'établissement de partenariats et de relations dans les processus de recrutement, les activités de renforcement des capacités et d'accompagnement professionnel individualisé, ainsi que dans la structure organisationnelle du PAM.</p>	Directrice de pays	Décembre 2025	Non commencé
			<p>5. Planifier et mettre en place des séances d'échange de connaissances visant à renforcer les connaissances et compétences internes du bureau de pays en matière d'établissement de partenariats et de relations. Au cours de ces séances trimestrielles, les participants assisteront à des présentations, prendront part à des activités d'apprentissage entre pairs et participeront à des partages d'expérience avec les employés et partenaires concernés. Le bureau de pays assurera le suivi de la participation et recueillera les retours d'information afin d'améliorer progressivement le contenu des séances et de garantir que les connaissances acquises soient concrètement mises en application.</p>	Unité du bureau de pays chargée de l'analyse, de la planification et de la performance	Juin 2026	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>2.4 Développer le programme d'orientation existant pour y inclure un traitement plus systématique des cadres stratégiques et des principes pratiques gouvernant le renforcement des capacités des pays.</p> <p><i>Degré de priorité: moyen</i></p> <p><i>Délai de mise en œuvre: décembre 2025</i></p>		La recommandation est acceptée.	<p>6. Étoffer l'ensemble de supports destinés à l'entrée en fonctions pour y inclure les grands principes du cadre régissant le renforcement des capacités des pays ainsi que les méthodes de travail propres au bureau de pays. À cette fin, ce denier consultera le référent du bureau régional pour s'assurer de l'harmonisation avec les directives institutionnelles les plus récentes et avec l'évolution des approches en matière de renforcement des capacités des pays.</p> <p>Ces consultations permettront d'enrichir le contenu des supports utilisés et d'orienter l'approche adoptée dans le cadre des activités que mène le PAM pour faciliter l'entrée en fonctions, de manière à refléter les meilleures pratiques en vigueur.</p>	Unité du bureau de pays chargée des ressources humaines	Décembre 2025	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: juin 2025 Recommandation 3. Partenariats ciblés. Pour le prochain plan stratégique de pays, en tirant parti des relations existantes, des succès enregistrés et de l'expérience acquise, le PAM devrait élaborer un programme de partenariats cohérent qui l'aide à gérer la diversité des partenariats nécessaires au renforcement des capacités du pays. Il devrait hiérarchiser de manière plus ciblée et développer les relations existantes, et analyser les nouvelles dynamiques qui apparaissent à l'intérieur et à l'extérieur du nouveau Gouvernement.</p>	<p>Bureau de pays [avec l'appui des chargés des partenariats au Siège mondial]</p>	<p>La recommandation est partiellement acceptée.</p>				
<p>3.1 Le PAM devrait procéder à une analyse structurelle et politique des acteurs gouvernementaux pour guider sa stratégie de partenariat, en identifiant notamment les principaux interlocuteurs et en définissant les principes pratiques susceptibles de servir de liste de contrôle pour instaurer des relations de partenariat approfondies avec chaque service gouvernemental.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> <i>Délai de mise en œuvre: juin 2025</i></p>		<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>1. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie relative aux partenariats destinée à orienter une analyse structurelle des faits marquants actuels qui présentent une utilité pour la programmation du bureau de pays.</p>	<p>Unité du bureau de pays chargée de la collaboration stratégique</p>	<p>Juin 2026</p>	<p>Non commencé</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>3.2 Dans le cadre du programme de partenariat, le PAM devrait rationaliser les processus de gestion des différents partenariats nécessaires pour mener une action approfondie en matière de renforcement des capacités du pays. Cela pourrait inclure la création d'un conseil consultatif national ou d'un autre mécanisme et la recherche d'alliances avec certains partenaires clés et de mécanismes permettant de maintenir les relations en cas de mouvements de personnel au sein de ces partenaires.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> <i>Délai de mise en œuvre: juin 2025</i></p>		<p>La recommandation est refusée.</p> <p>Le bureau de pays mobilisera les dispositifs disponibles, tant internes qu'externes – y compris ceux qui relèvent du cadre de l'équipe de pays des Nations Unies – pour gérer ses relations actuelles et futures avec les partenaires, en veillant à prévenir tout double emploi ou chevauchement.</p> <p>Le bureau de pays renforcera la régularité et la cohérence de ses activités de communication et de coordination avec les parties prenantes en tirant parti des mécanismes existants.</p>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: juin 2026 Recommandation 4. Mise en concordance du plan stratégique de pays avec les systèmes nationaux. Le PAM devrait veiller à ce que la mise en œuvre des activités du prochain plan stratégique de pays concorde avec les processus gouvernementaux, ce qui lui demandera de s'adapter aux besoins et aux modes fonctionnement du Gouvernement tout en respectant un cadre d'action rigoureux.</p>	Bureau de pays	La recommandation est partiellement acceptée.				

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>4.1 Passer en revue le calendrier des principaux processus de planification et de budgétisation du Gouvernement pour vérifier s'ils concordent avec les plans de travail annuels du PAM, et rechercher les moyens de collaborer étroitement avec les partenaires gouvernementaux aux fins de l'élaboration de plans de travail conjoints.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> <i>Délai de mise en œuvre: décembre 2025</i></p>		La recommandation est acceptée.	<p>1. Adapter les outils de planification internes du bureau de pays – y compris les outils d'analyse et d'évaluation de la performance, le plan de travail du bureau de pays et les plans de travail établis conjointement avec le Gouvernement – pour les faire concorder avec les nouvelles priorités des principaux processus de planification et budgétaires du Gouvernement. Par ailleurs, le bureau de pays prendra les devants en instaurant et en mettant à profit des espaces de collaboration – tels que des groupes de travail techniques, des séances de planification bilatérales et des forums multipartites – avec les interlocuteurs gouvernementaux pertinents aux niveaux national et infranational. Ces plateformes serviront à élaborer et à examiner conjointement les plans de travail, afin de garantir la cohérence, la responsabilité mutuelle et la concordance stratégique avec les priorités nationales.</p>	Unité du bureau de pays chargée de l'analyse, de la planification et de la performance	Décembre 2026	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>4.2 Mettre sur pied un mécanisme de collaboration avec le Gouvernement afin de mettre en évidence les freins à la synchronisation des plans de travail, des budgets et des systèmes de mobilisation de fonds, de manière à mieux intégrer les activités.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> <i>Délai de mise en œuvre: juin 2026</i></p>		<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>2. Conduire des réunions de coordination semestrielles avec les interlocuteurs gouvernementaux.</p>	<p>Unité du bureau de pays chargée de la collaboration stratégique, avec l'appui de l'unité chargée des programmes</p>	<p>Juillet 2026</p>	<p>Non commencé</p>
<p>4.3 Veiller à ce que des accords de partenariat pertinents, y compris des plans de travail conjoints, soient signés avec des entités gouvernementales aux niveaux national et infranational, notamment le Ministère de l'intérieur et des ministères techniques tels que le Ministère des villages et du développement des régions défavorisées.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> <i>Délai de mise en œuvre: juin 2026</i></p>		<p>La recommandation est partiellement acceptée.</p> <p>Le bureau de pays souscrit pleinement à l'établissement d'accords en bonne et due forme avec les entités gouvernementales compétentes aux niveaux national et infranational. Cependant, pour garder une certaine souplesse opérationnelle et s'adapter efficacement à l'évolution des priorités, il ne précise pas, à ce stade, quels ministères ou entités spécifiques devront être associés à la mise en œuvre de la</p>	<p>3. Conclure l'accord général relatif à la mise en œuvre du plan stratégique de pays pour 2026-2030 avec le Ministère de la planification du développement national ainsi qu'avec les autres ministères et organismes concernés.</p>	<p>Directrice de pays</p>	<p>Juin 2026</p>	<p>Non commencé</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
		<p>mesure proposée pour donner suite à cette recommandation. En revanche, les accords seront hiérarchisés selon un ordre de priorité établi à la lumière de la stratégie relative aux partenariats du bureau de pays. Cette approche permettra à ce dernier de rester en adéquation avec les objectifs stratégiques et le contexte des opérations du PAM, tout en disposant de la latitude nécessaire pour s'adapter à l'évolution des besoins opérationnels et aux nouvelles possibilités qui se présentent.</p>				

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: moyen Délai de mise en œuvre: décembre 2025 Recommandation 5. Base de données factuelles et gestion des connaissances. Dans la perspective du prochain plan stratégique de pays, le PAM devrait consacrer davantage d'efforts à l'adaptation des systèmes et des cadres de résultats existants élaborés à l'échelle institutionnelle pour rendre plus visibles les processus de renforcement des capacités du pays ainsi que les progrès accomplis dans ce domaine. Il devrait poursuivre trois objectifs supplémentaires: renforcer les liens conceptuels entre les effets directs du plan stratégique de pays; assurer le suivi des retombées des activités de renforcement des capacités du pays menées dans le cadre du plan stratégique de pays; mettre au point des processus pour éclairer et perfectionner la gestion des connaissances de manière à rendre possible le suivi des relations avec les interlocuteurs gouvernementaux.</p>	<p>Bureau de pays [avec l'appui du bureau régional]</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>				

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>5.1 Rechercher et utiliser des outils et des mécanismes de suivi et de communication d'informations pour rendre compte de manière plus exhaustive et plus concrète des résultats obtenus en matière de renforcement des capacités du pays, en s'inspirant du cadre de résultats institutionnels et des pratiques optimales d'autres bureaux de pays axés sur le renforcement des capacités nationales et d'autres entités des Nations Unies opérant en Indonésie.</p> <p><i>Degré de priorité: moyen</i> <i>Délai de mise en œuvre: décembre 2025</i></p>		La recommandation est acceptée.	1. Conduire des réunions trimestrielles afin d'examiner les résultats des programmes, en mobilisant les outils institutionnels déjà en place tels que l'outil des bureaux de pays pour une gestion efficace, le Cadre de résultats institutionnel et le plan de travail interne du bureau de pays.	Unité du bureau de pays chargée de l'analyse, de la planification et de la performance	À compter de décembre 2025	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>5.2 Adopter une stratégie de suivi dans le temps des retombées des interventions menées par le PAM en matière de renforcement des capacités du pays, et élaborer des mécanismes permettant de rendre compte des de la transposition, à l'échelle infranationale, des activités mises en œuvre au niveau national.</p> <p><i>Degré de priorité: moyen</i> <i>Délai de mise en œuvre: décembre 2025</i></p>		La recommandation est acceptée.	<p>2. Élaborer une stratégie permettant au bureau de pays d'utiliser plus efficacement les outils et les plateformes en place – tels que l'outil "Partnership Canvas", le plan de travail du bureau de pays et le rapport d'activités – afin d'assurer le suivi et de rendre compte, à différents niveaux et données factuelles à l'appui, des répercussions des partenariats sur les différentes parties prenantes. À cette fin, il conviendra d'examiner la façon dont les outils sont actuellement utilisés; de repérer les failles dans la restitution des effets observés sur les parties prenantes au fil du temps; et d'ajuster ou d'intégrer les outils permettant de consigner les informations de manière plus systématique et plus probante.</p>	Unité du bureau de pays chargée de l'analyse, de la planification et de la performance	Mars 2025	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
5.3 En s'appuyant sur les principes clés du renforcement des capacités du pays, développer les systèmes internes de gestion des connaissances , notamment en assurant le suivi de la qualité des relations nouées avec le Gouvernement au fil du temps, afin de faciliter la gestion des connaissances, l'apprentissage et la sensibilisation. <i>Degré de priorité: moyen</i> <i>Délai de mise en œuvre: décembre 2025</i>		La recommandation est acceptée.	3. Organiser régulièrement des séances de partage de connaissances sur des thématiques recommandées, afin de favoriser l'apprentissage croisé et d'améliorer les futurs programmes.	Unité du bureau de pays chargée de l'analyse, de la planification et de la performance	Juin 2026	Non commencé
			4. Renforcer la gestion des données en mettant en place un registre destiné à stocker et à gérer les supports de connaissances élaborés par le bureau de pays.	Unité du bureau de pays chargée de l'analyse, de la planification et de la performance	Décembre 2025	En cours

Liste des sigles utilisés dans le présent document

PSP plan stratégique de pays